

Impôt sur le revenu—Loi

à chaque contribuable du Québec.» Voilà en quoi a consisté cette discussion. Il n'y a eu aucune discussion dans le sens où l'entendent les hommes libres: j'expose mon point de vue et vous exposez le vôtre. C'est donc une autre déclaration inexacte.

Dans sa lettre au ministre des Finances du Québec, le 21 avril, on trouve le même genre d'erreurs que dans cette déclaration, la lettre en est viciée. Le ministre a posé certaines conditions. A la page 2, il écrit:

Troisièmement, il était nécessaire que la mesure proposée s'applique uniformément à toutes les provinces.

Pourquoi? Est-ce nécessaire uniquement parce que le ministre des Finances dit que c'est nécessaire? Il n'existe aucune loi immuable dans l'univers disant que c'est nécessaire, qu'il fallait que la mesure s'applique à toutes les provinces uniformément, et d'ailleurs elle ne l'a pas été. La Colombie-Britannique et la Saskatchewan ont conclu un arrangement différent. De qui le ministre des Finances se paye-t-il la tête?

Voici ce qu'on dit à la page 3 de cette même lettre:

Cependant, le gouvernement libéral ne pouvait songer à des ententes bilatérales qui auraient exempté un produit dans une province et un autre dans une autre province.

Pourquoi pas? Tout l'arrangement sur la taxe de vente avec les provinces ne fait rien d'autre, alors? J'ai déjà dit ce qu'il en était de la péréquation des impôts et du reste.

Toute cette affaire est remplie d'incohérences. Ce gouvernement est devenu aveugle. Cela fait si longtemps qu'il détient le pouvoir qu'il impose son pouvoir de taxation aux provinces, qu'il en est venu à se convaincre à tout coup que ces déclarations fausses et absurdes sont exactes. C'est terriblement honteux et tragique, monsieur l'Orateur.

L'exemption que le Québec a prévue pour les vêtements, les chaussures, les meubles et les textiles ne s'applique pas uniquement aux produits manufacturés dans cette province. Elle s'applique aux produits provenant d'autres provinces. Le gouvernement du Québec n'a pas seulement exempté les produits fabriqués au Québec. C'était une bonne chose d'enlever la taxe sur les vêtements. Les gagne-petit consacrent le plus gros de leur budget à l'alimentation, aux vêtements et au logement. Les meubles et les vêtements sont des choses qui se prêtent bien à d'importantes réductions de taxes. Il n'y a pas de mal à cela. Le seul mal, c'est que le gouvernement fédéral n'y a pas pensé le premier. Il a cru qu'il pouvait employer la manière forte avec un gouvernement qui avait décidé de faire quelque chose à laquelle il n'avait pas pensé.

Voilà que cet imbroglio de la taxe de vente l'amène à faire son chant du cygne. Le ministre des Finances doit bien se rendre compte que le cygne a fait place au vilain canard. Le cygne chéri du caucus québécois est maintenant devenu le vilain canard du caucus québécois et ses coin-coin perçants à la Chambre et ses coin-coin à l'extérieur de la Chambre, tout comme les coin-coin du premier ministre, ne sont que des coin-coin. Le vieux cygne s'est dépouillé de ses belles plumes blanches—le cygne gracieux qui est apparu à la Chambre il y a quelques mois sous les traits du nouveau ministre des Finances s'est transformé en vilain coin-coin. Ses propos n'ont pas

plus de sens qu'un coin-coin, monsieur l'Orateur. Voilà donc arrivé le temps du chant du cygne. Plus tôt le ministre fera son chant du cygne, et mieux ça vaudra.

Mlle Bégin: Sort-il de la ferme ou du zoo?

M. Crosbie: Voici la réaction du ministre des Finances de Terre-Neuve à l'annonce de la décision de réduire les impôts des contribuables québécois:

... il ne s'agit certes pas d'une décision qui puisse passer pour une mesure favorisant l'unité nationale.

Même dans la province de Terre-Neuve où nous avons dû accepter les largesses fédérales parce que nous, pauvres diables dans notre île, avons une taxe de vente de 11 p. 100 et ne pouvions donc pas refuser l'occasion de la réduire ne serait-ce que pour six mois—même nous, nous avons le droit d'exprimer notre opinion. Notre gouvernement estime qu'il ne s'agit pas là d'une «décision qui puisse passer pour une mesure favorisant l'unité nationale». Non, c'est une mesure qui désunit le pays. Elle l'unit toutefois contre le gouvernement. C'est peut-être son seul aspect positif. Ils vont verser ce montant à Terre-Neuve et aux autres provinces qui ne pouvaient vraiment pas refuser.

Quelle sorte de consultations y a-t-il eu avec le gouvernement de Terre-Neuve avant le 10 avril? Une simple conversation téléphonique avec notre ministre des Finances. Vous rendez-vous compte, une question aussi importante que les relations fédérales-provinciales s'est réglée par un simple coup de téléphone aux quatre ministres des provinces de l'Atlantique pour leur expliquer la situation.

Le ministre des Finances est allé rencontrer les ministres des provinces de l'Ouest. Il a rencontré les ministres du Québec et de l'Ontario, mais il n'a même pas pris le temps de rencontrer les quatre des Maritimes. C'est là toute l'importance qu'on a accordée à cette question de changements fondamentaux dans nos relations fédérales-provinciales.

Lorsque le gouvernement déclare: «Nous n'avons pas l'intention de laisser le choix aux provinces», voici ce qu'il dit: «Nous, le gouvernement, ne voulons pas vous laisser vous immiscer dans notre compétence constitutionnelle, vous et votre pauvre petite taxe de vente au détail, nous n'allons pas vous laisser en faire ce que vous voulez. Pas quand il s'agit de notre argent. Nous vous demandons de réduire la taxe de vente et d'encourager ainsi l'économie, mais si vous le faites d'une façon qui ne nous plait pas, vous allez entendre parler de nous. C'est notre argent.» Voilà la position du gouvernement.

Est-ce que le gouvernement fédéral n'aurait pas dû dire à Terre-Neuve: «Messieurs, réimposez votre taxe de vente sur les vêtements de manière à l'aligner sur celle du Québec. Nous n'allons pas permettre au Québec de la supprimer. Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard doivent réimposer la taxe de vente sur les vêtements et Terre-Neuve doit la rétablir sur les chaussures de manière à l'aligner sur celle des autres provinces. Île-du-Prince-Édouard, vous devez la rétablir sur les chaussures. Vous ne pouvez plus les en exempter car, ce faisant, avec notre aide qui la réduit dans l'ensemble de 2 ou 3 p. 100, vous allez balkaniser le pays.»